

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023

Nombre de membres afférents au CM :19

Nombres de membres en exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 6 DECEMBRE 2023

Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le 15 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois le 13 DECEMBRE à 20 heures 30, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE Maire des ORMES.

Présents :

Mesdames : BEAUMONT Elodie, CURIEN Véronique, FONTAINE Béatrice, OUVRARD Tiffany, PUGLIA Catherine, ROUSSEL Karine, SAVOURIN Marie-France, ZERBIB Délia

Messieurs : BOIRY Valéry, BRUNEAU Jean-Marie, MAZELLE Philippe, ROUGET Vincent, SERVANT Ludovic, SABOURIN Jacques

Absents excusés BODIN Serge, VASLIN Aurélie, ROULEAU Marc, GASSE Ombeline, RIBOT Florent

Pouvoirs :

A été élu Secrétaire : SABOURIN Jacques

Objet de la délibération :

Objet de la délibération :

2023/38

**REHABILITATION DE LA MAIRIE-
APPROBATION DE L' AVANT PROJET DETAILLE- (APD)**

Madame Le Maire rappelle au conseil les différentes délibérations prises depuis 2021, concernant le projet de réhabilitation de la Mairie et notamment la dernière n°2023/11 du 8 mars 2023, validant l'estimation financière et le phasage de l'opération.

Madame le Maire présente et commente aux élus, l'avant-projet définitif remis ce jour par le Cabinet Atelier DUNE Architecte et Maître d'œuvre du projet.

Le coût prévisionnel des travaux de la phase APD est de **539 800.00 € HT**, décomposé en 6 lots :

- Lot 1	Aménagements extérieurs	60 400.00 €
- Lot 2	Gros Œuvre -enduits	217 200.00 €
- Lot 3	Couverture	104 200.00 €
- Lot 4	Menuiseries extérieurs	133 800.00 €
- Lot 5	Menuiseries intérieures bois- Sols-peinture	17 800.00 €
- Lot 6	Electricité	6 400.00 €

Le coût prévisionnel ci-dessus présente un écart de + 39 800 € HT par rapport à l'estimation retenue à la phase diagnostic sur la partie travaux.

Madame le Maire informe le conseil que la demande d'autorisation du permis de construire vient d'être déposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve l'APD tel que présenté

- Prend acte du coût estimatif pour la partie travaux établi à 539 800 € HT
- Charge le Maire de la poursuite du projet et notamment l'établissement du plan de financement qui sera soumis à la réunion du prochain conseil de janvier 2024 avec les demandes de subventions.

Pour extrait conforme
Aux Ormes le 15 décembre 2023
Béatrice FONTAINE
Maire